



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

20 JUIN 1978

PROJET DE DECRET

AFFECTANT DE NOUVEAUX CREDITS PROVISOIRES A VALOIR
SUR LE BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA
COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE ET SUR LE BUDGET
DE L'EDUCATION NATIONALE, REGIME FRANÇAIS,
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1978 (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR **M. PAQUE**

(1) Voir Doc. Conseil 33 (1977-1978) - N°s 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a examiné en sa séance du 20 juin 1978 le projet de décret affectant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française et sur le budget de l'Education nationale, régime français, de l'année budgétaire 1978.

Discussion générale

Ce projet de décret ne donne lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

Votes

Les articles et l'ensemble du projet de décret affectant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française et sur le budget de l'Education nationale, régime français, de l'année budgétaire 1978, amendés, ⁽²⁾ sont adoptés par 14 voix pour et 2 contre, sous réserve de l'adoption par les Chambres du projet de loi ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1978.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

G. PAQUE.

Le Président ff.,

M. REMACLE.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Remacle M. (président ff.), André, Biefnot, Clerfayt, Ducobu, Dulac, Féaux, Gol, Gondry, Herman, Knoops, Lagasse, Massart, Scokaert, Talbot, Van Aal et Paque (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

M. le ministre de la Culture française, M. le secrétaire d'Etat à la Culture française et des représentants des cabinets de la Culture française.

⁽²⁾ Doc. Conseil 33 (1977-1978) n° 2.